

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 14 février 2019, à 10 h 5

Président : M. Yuriy Klymenko (Ukraine)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1481^e séance plénière de la Conférence du Désarmement.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme annoncé précédemment, nous poursuivons aujourd'hui l'examen du projet de programme de travail, dont une deuxième révision a été distribuée par le secrétariat hier après-midi, 13 février.

Je sais que les délégations n'ont peut-être pas eu le temps de consulter leur capitale au sujet de ce projet révisé et je tiens à vous assurer que je m'efforcerai d'examiner tous les commentaires que je recevrai pendant cette séance plénière et/ou après, lors de consultations bilatérales.

Excellences, chers collègues, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont présenté des observations et des propositions que, jusqu'à présent, je me suis efforcé de prendre en considération dans le projet révisé de programme de travail dont vous êtes saisis. À cet égard, j'aimerais partager avec vous la raison d'être des révisions proposées.

Hier soir, le 13 février, j'ai distribué par l'intermédiaire du secrétariat de la Conférence notre deuxième projet de programme de travail révisé, qui porte la cote CD/WP.618/Rev.2. Ce document constitue la troisième tentative de la présidence ukrainienne de parvenir à une approche plus réaliste mais toujours équilibrée et globale de la réalisation de notre aspiration commune, à savoir la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour tenir compte, dans la mesure du possible, de toutes les approches communes existantes entre les États membres en ce qui concerne nos travaux communs à la Conférence, ce deuxième projet révisé vise en particulier à prendre en compte des vues de nombreux États membres s'agissant du degré de maturité des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (alinéa b) du paragraphe 6 du projet révisé de programme de travail). Dans le même temps, il prévoit des négociations en vue de parvenir à un accord, conformément au mandat de la Conférence, sur les quatre principaux points de l'ordre du jour de la Conférence (alinéas a) à d) du paragraphe 6). Cette version révisée du texte prévoit également des discussions en vue de trouver des points communs et de parvenir à un accord sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (alinéa e) du paragraphe 6).

Compte tenu des préoccupations exprimées précédemment par certaines délégations, le document CD/WP.618/Rev.2 décrit plus explicitement l'objectif de la désignation de coordonnateurs pour l'élargissement de la composition de la Conférence et pour ses méthodes de travail – je parle des alinéas f) et g) du paragraphe 6. Nous sommes d'avis que le travail des coordonnateurs doit viser expressément à préciser les choses et à trouver des points communs sur les questions examinées. Comme il ressort clairement du texte – point pour lequel un appui important s'est manifesté au sein de cette Assemblée – la deuxième version révisée du projet de programme de travail soumis par l'Ukraine souligne toujours la nécessité d'intensifier, d'exploiter et de consolider tous les efforts déployés par les États membres au sein des cinq organes subsidiaires pendant la session de l'année dernière afin de maintenir et préserver cette dynamique positive et précieuse.

Mesdames et Messieurs les Représentants, il va sans dire que le fait de tenir compte, en un seul programme de travail, de toutes les positions qui s'affirment et des priorités immédiates de tous les États membres, dont certaines se contredisent, s'avère à l'heure actuelle particulièrement complexe, voire irréaliste, comme l'ont montré les récentes délibérations de la Conférence et nos consultations informelles ; je voudrais néanmoins souligner que l'Ukraine est ouverte à toutes les approches, idées et suggestions productives pour faire avancer les travaux de la Conférence, vous encourager à apporter vos contributions et inviter tous les États membres à être constructifs et créatifs et à se mobiliser pour trouver une solution.

Excellences, chers collègues, j'invite ceux qui voudraient s'exprimer sur le projet de programme de travail révisé à prendre la parole. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas à ce stade. Il pourrait y avoir deux raisons à cela : soit les délégations n'ont pas eu suffisamment de temps pour prendre connaissance du projet de programme de travail révisé, soit il convient à tout le monde. Je préférerais

évidemment que ce soit la deuxième raison, mais je vous invite au moins à exprimer votre première réaction au document que nous vous avons soumis. Si cela plaît davantage aux délégations, nous pourrions suspendre notre séance officielle et reprendre nos travaux de manière informelle.

Je vois que le Représentant de l'Argentine demande la parole.

M. Martínez (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés pour nous présenter un programme de travail pour la session de 2019. Comme nous l'avons indiqué pour le programme précédent, nous pensons que ce texte est une bonne base de travail. Dans cette version, en particulier, nous notons que les références au programme de travail suggéré par le Secrétaire général de l'ONU ont été omises. Nous aurions préféré qu'elles soient maintenues, mais par souci de consensus et si cela nous permettait de progresser dans nos travaux, nous serions disposés à travailler sur la base de ce programme, et nous pourrions également accepter les points restants. Ce qui me paraît important, c'est que la Conférence du désarmement poursuive ses travaux conformément à son mandat. Comme vous le suggérez, étant donné que certaines délégations préfèrent peut-être exprimer leur point de vue de manière informelle, nous serions également d'accord pour tenir une séance informelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Argentine pour sa déclaration et ses propositions. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Si ce n'est pas le cas, je vais suspendre cette séance officielle et reprendre dans cinq minutes en séance informelle.

La séance est suspendue à 10 h 20 ; elle est reprise à 11 h 50.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, chers collègues, je voudrais vous remercier pour les commentaires et les propositions que j'ai entendus au cours de la séance informelle. Je comprends que d'autres délégations ont besoin d'obtenir des informations en retour et des instructions de leurs capitales, et c'est pourquoi, dans l'intervalle, notre délégation analysera plus avant vos observations et propositions, et réfléchira à ce qui pourrait être fait pour améliorer encore le texte dont vous êtes à présent saisis et à la façon dont nous pourrions, à tout le moins, tenter de nous entendre sur certaines des propositions constructives qui ont été faites. Nous sommes tout à fait disposés à poursuivre les consultations avec tous les États membres intéressés et nous examinerons les options qui pourraient permettre d'améliorer encore le texte.

Sachez également que j'ai l'intention de convoquer la prochaine séance plénière le vendredi 15 février, à 10 heures, pour nous permettre de poursuivre nos débats. Cette séance plénière sera suivie, à 13 heures, d'une réception qui aura lieu devant cette salle, à l'occasion de la fin de notre présidence.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 50.